



LA MARCHÉ QUI FAIT PEUR *Conty Selle Pied*

RÈGLEMENT OFFICIEL

Parce que marcher à Conty, c'est le pied !

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Cet événement est une marche à allure libre organisée le samedi 24 octobre 2026 à Wailly (80160) par l'association "Conty Selle Pied" (association loi 1901 – Siège social : 69, rue du général Debeney 80160 Conty).

Cette manifestation sportive n'est pas une compétition et elle ne donnera pas lieu à classement.
3 distances : 5 km, 10 km, 20km.

Premier départ à 18H30 puis toutes les 15 minutes.

Départ et arrivée à la salle de Wailly (à l'ancienne mairie)

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme Miles Republic jusqu'au 27 septembre 2026. Aucune inscription sur place.

Limité à 1000 **participants**. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Ouvert uniquement aux personnes majeures pour le parcours du 20 Km. (Nées avant le 23/10/2008).

Le certificat médical n'est pas nécessaire.

Tarif :

- 5 km >> 6€
- 10km >> 8€
- 20 km >> 15€

Le paiement se fait sur une plateforme sécurisée.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible le samedi 24 octobre à partir de 14H jusqu'à 15 min avant le départ de votre parcours, à la salle de Wailly.

Attention : aucun retrait de dossard ne sera possible 15 minutes avant le départ de votre marche.

Votre QRcode est requis pour retirer votre dossard. Il est possible de retirer le dossard d'une autre personne sur présentation de sa carte d'identité.

Le dossard doit être porté et visible pendant toute la marche.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ

Respect du code de la route sur tous les circuits. Les participants ne sont pas prioritaires. Des signaleurs seront présents aux intersections à risque.



Conty Sur le Pied
Parce que marcher à Conty, c'est le pied !

Les participants doivent obligatoirement porter des vêtements réfléchissants et une lampe fonctionnelle. Sans ces équipements, le départ est refusé.

Chaque participant doit être en possession d'un téléphone portable pour contacter l'organisation en cas de problème.

Le parcours sera balisé au sol et des fiches.

Les animaux sont interdits.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE MÉDICALE

Le service médical sera précisé avant l'événement. En cas d'accident, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir l'organisation via le numéro d'urgence 0648278493.

ARTICLE 6 : PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS

Les parcours traversent le Contynois avec un mix de chemins et de routes. Ils se feront en 3 boucles différentes et seront balisés.

Un ravitaillement est disposé aux 10 km pour le parcours du 20 km.

À chaque arrivée, les participants se verront remettre une collation. Ecocup obligatoire.

ARTICLE 7 : BARRIÈRES HORAIRES / ABANDON

Les participants disposent de 4 heures pour effectuer les 20 km.

L'arrivée doit être faite avant **23h30**

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée.

ARTICLE 9 : CONSIGNES, VESTIAIRES

Il n'y a pas de vestiaires, ni consignes, ni douches.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants sont invités à souscrire à une assurance personnelle couvrant les risques liés à leur participation. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants.



Conty Selle Pied
Parce que marcher à Conty, c'est le pied !

ARTICLE 11 : ANNULATION ET RÉTRACTATION

En cas d'annulation de la manifestation, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement, quelle que soit la raison de l'annulation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait ou de non-participation.

ARTICLE 12 : ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet sauvage entraînera le retrait du dossard et la disqualification. Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

En participant, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'événement, sur tout support promotionnel.

ARTICLE 14 : CNIL

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les informations collectées sont utilisées uniquement par l'association "Conty Selle Pied". Elles ne seront pas partagées avec des tiers. Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en contactant : contysellepied@gmail.com.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à **la marche qui fait peur** vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 16 : INCLUS DANS L'INSCRIPTION

Le tarif comprend :

- un dossard pour chaque participant ;
- 1 ravitaillement pour le 20km ;
- un badge finisher ;
- une collation à l'arrivée ;